



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE

N° Spécial

19 Mai 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial MVCS du 19 Mai 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	MISSION VILLE ET COHESION SOCIALE	Page
MVCS N° 2021-001	18.05.2021	Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.	3

ARRETE PREFECTORAL

18 mai 2021

MVCS n°2021-001

**RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE
DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-7 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC, en qualité de Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion professionnelle ;

Vu la circulaire du 31 janvier 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRETE

Article 1

Il est créé dans le département des Hauts-de-Seine une commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Elle est placée sous l'autorité du Préfet.

Elle élabore et met en œuvre les orientations stratégiques en matière de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Elle met notamment en place une politique coordonnée d'actions en faveur des victimes de prostitution et d'exploitation sexuelle. A ce titre elle se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de la politique départementale en la matière et déterminer les priorités d'action à venir.

La commission départementale a également pour mission de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle transmises par les associations agréées à cet effet, ainsi que les demandes de renouvellement afférentes.

Article 2

Sont membres de droit de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

- le préfet ou son représentant ;
- la directrice de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant compétent en matière de politiques de cohésion sociale, d'insertion sociale, d'accès et de maintien dans le logement ;
- le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- le directeur du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- la directrice des migrations et de l'intégration de la préfecture des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- la directrice de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant compétent en matière d'insertion professionnelle et de travail ;
- la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ou son représentant.

Article 3

Sont membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pour une durée de trois ans renouvelable :

- madame Ilana LACHKAR, substitut du procureur au pôle stupéfiants et criminalité organisée près le tribunal judiciaire de Nanterre ;
- monsieur Georges SIFFREDI, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- monsieur Jacques KOSSOWSKI, président de l'association des maires des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- monsieur Christian HUGUE, président du conseil départemental de l'Ordre des médecins ou son représentant ;

- monsieur Jean-Marc AUGUIN, directeur adjoint d'établissement de l'association Amicale du Nid des Hauts-de-Seine, agréée conformément aux dispositions de l'article R.121-12-2 du code de l'action sociale et des familles ou son représentant ;
- madame Anne-Marie BERIOT, déléguée départementale de l'association Mouvement du Nid des Hauts-de-Seine, agréée conformément aux dispositions de l'article R.121-12-2 du code de l'action sociale et des familles ou son représentant.

Article 4

L'arrêté du 12 octobre 2020 n° 2020-086 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, est abrogé.

Article 5

Le préfet du département des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres de la commission.

La Préfète déléguée pour
l'égalité des chances des Hauts-
de-Seine,

Anne CLERC

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>